

Dans ce bill, il y a quatre lois sans titre long. Si le gouvernement essayait de présenter des bills distincts, ils seraient déclarés irrecevables pour des raisons tirées de Beauchesne et de May. Le gouvernement essaye de faire passer dans un fourre-tout une chose qui ne pourrait se faire de la façon habituelle. Je tiens à citer le commentaire 1 de Beauchesne:

Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir: protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité, s'assurer que les affaires publiques soient traitées d'une façon ordonnée, permettre à chaque député d'exprimer son avis, sous réserve des restrictions indispensables au maintien de l'ordre et du bon emploi du temps, faire en sorte que le temps imparti à l'examen de chaque mesure soit amplement suffisant et, enfin, empêcher des interventions législatives irréflicées.

Le bill viole plusieurs de ces principes fondamentaux de droit parlementaire. Il est impossible de s'occuper valablement des affaires de l'État quand on nous donne à étudier un bill omnibus de ce genre. Ce serait une farce, un précédent énorme que de laisser passer un bill contenant tant de choses aussi hétéroclites et dont l'unique but est de brouiller les cartes. Il ne sera pas possible de discuter raisonnablement et intelligemment les diverses parties ainsi ficelées.

Le ministre de l'Énergie parlera de grands projets relatifs à la canadienisation. Cela constituera l'essentiel de son intervention. Les députés de l'autre côté se creuseront la tête à essayer de déterminer les répercussions des modifications à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, qui va au-delà des sociétés de pétrole et de gaz. Et la loi sur la surveillance du secteur énergétique, par laquelle le gouvernement viole ouvertement sa promesse de restreindre les formalités administratives et le fardeau de la paperasserie. Quelles répercussions auront toutes ces mesures? Tout le monde sera déconcerté en essayant de discuter de ces questions tout en s'efforçant d'examiner le programme d'encouragement du secteur pétrolier et ainsi de suite.

Je veux qu'une chose soit bien claire: je ne cherche pas à séparer ces diverses mesures pour le plaisir d'amorcer un débat interminable. Avant Noël, j'ai signalé au ministre, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, que s'il voulait séparer les mesures qui constituent la première partie du bill, soit l'encouragement au secteur pétrolier et les mesures concernant la participation et le contrôle canadiens, je recommanderais à mon caucus d'examiner et d'adopter rapidement cette partie du bill. Le ministre m'a répondu que si j'étais d'accord pour tout examiner rapidement, ce serait encore mieux.

Je n'étais pas disposé à recommander une telle chose à mon caucus qui, d'ailleurs, ne l'aurait pas acceptée. Je suis bien prêt à rechercher avec le ministre une méthode plus judicieuse d'examiner ce bill. Nous pouvons nous mettre d'accord. Certaines parties du bill ne sont pas sujettes à controverse et, si elles sont convenablement formulées sous forme de mesures législatives distinctes, nous pourrions les examiner rapidement. D'autres parties du bill doivent faire l'objet d'un examen approfondi au comité permanent, qui entendra des spécialistes de l'extérieur. Ce bill va toucher et influencer bien des gens. Ceux-ci devraient avoir la possibilité de faire part de leurs objections à la Chambre.

Il y a également certains passages concernant la fiscalité qui, en vertu de notre Règlement, doivent être étudiés en comité plénier. Nous sommes tout disposés à les examiner. Je n'ai aucun intérêt à retarder le débat mais, par contre, je tiens à protéger l'intégrité de la Chambre. Si nous créons un tel

Recours au Règlement—M. Andre

précédent, nous risquons d'en arriver, un jour, à voir proposer un seul bill s'appliquant à tout le programme législatif. Le gouvernement justifiera cette mesure en disant qu'elle correspond aux promesses faites dans le discours du trône. Le bill s'intitulera: «L'amélioration de la loi du Canada», et qui pourrait trouver à y redire?

Nous ne discutons pas la sécurité énergétique; au contraire, nous l'approuvons sans réserve. Simplement, à notre avis, ce titre ne décrit pas de façon assez précise toutes les mesures contenues dans le bill.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je regrette que vous ayez à occuper si longtemps le fauteuil cet après-midi pour entendre toute une série de rappels au Règlement.

En écoutant le député de Calgary-Centre (M. Andre), je me suis rappelé l'époque où je pratiquais le droit. Les avocats avaient coutume de dire que moins une cause était solide, plus le plaidoyer était long. J'ai l'impression que mon honorable ami défend une cause bien peu solide cet après-midi. Comme au contraire plus une cause est solide et moins le plaidoyer est long, je tâcherai d'être bref.

• (1630)

[Français]

Alors, madame le Président, je voudrais tout d'abord signaler à mon honorable collègue que le bill C-94 a un thème unique et un objet unique. Et ce thème, cet objet, est mentionné dans le titre sommaire du bill lui-même qui s'intitule: La loi de 1982 sur la sécurité énergétique. Ce projet de loi constitue l'élément principal au plan législatif du Programme énergétique national. Comme on le sait, le Programme énergétique national était un vaste programme qui essayait de donner au secteur énergétique canadien un cadre de planification précis et stable. Et ce programme avait trois objectifs: tout d'abord, il s'agissait d'instaurer des conditions permettant aux Canadiens de prendre en main leur avenir énergétique grâce à la sécurité des approvisionnements et à l'indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole. Deuxièmement, nous visions à offrir à tous les Canadiens la possibilité réelle de participer au secteur énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier ainsi que de partager les bénéfices de l'expansion industrielle.

Enfin, nous visions à établir un régime de prix du pétrole et de partage des recettes qui tienne compte de l'exigence d'équité pour tous les Canadiens. Or, chaque partie de notre projet de loi, le projet de loi C-94, sur la sécurité énergétique a été inspirée par les objectifs et la philosophie contenus dans le Programme énergétique national. Je vais traiter de l'offre, de la demande, de la participation des Canadiens à l'industrie d'un régime de prix raisonnable. Tout cela fait partie intégrante de ce bill. Tout d'abord je soutiens qu'on ne peut traiter d'une façon intelligente et cohérente de la sécurité énergétique sans traiter à toutes ces questions à la fois. Et c'est ce que ce bill vise à faire. Par exemple sur la question de l'offre du pétrole, je me réfère, madame le Président, aux amendements à la loi sur l'administration du pétrole, qui permettront de mettre en œuvre des prix adéquats et certains pour les sources nouvelles d'approvisionnement de façon à encourager les investissements ainsi qu'à la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier qui sera un stimulant direct de l'investissement dans ce secteur. En outre, les mesures fiscales contenues